



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

## Document de consultation des entreprises (DCE)

### Passation d'un marché privé de service pour le conseil, la fourniture et l'installation de matériel de visioconférence

Consultation en procédure adaptée

Contact : Olivier ANDRÉ, responsable communication  
Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
[oandre@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:oandre@parcs-naturels-regionaux.fr)

#### Pouvoir adjudicateur

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00037, ayant son siège 9 rue Christiani à Paris (75018), représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

#### Description du maître d'ouvrage

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR).

Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant.

Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des parcs, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Les Parcs naturels régionaux, au nombre de 58 en 2021, sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement et de protection défini pour 15 ans, la charte.

Les dispositions principales concernant les Parcs naturels régionaux sont codifiées aux articles L.333-1 à L. 333-16 du code de l'environnement.

Les actions d'un Parc naturel régional sont mises en œuvre par un syndicat mixte ouvert.

#### Objet de la prestation

La demande de devis porte sur le **conseil, la fourniture et l'installation** de matériel de visioconférence  
Marché privé de service, soumis aux règles de la commande publique en application de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifié à l'article L. 1211-1 du Code de la commande publique.

Consultation en procédure adaptée

## **Le contexte**

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (ci-après dénommée « la Fédération »), sise au 9, rue Christiani 75018 Paris, réalise actuellement des travaux dans ses futurs locaux au 27, rue des Petits Hôtels à Paris, pour un emménagement prévu début 2023.

## **Pratiques de visioconférence et évolutions**

Avant la crise sanitaire la fédération disposait d'une salle de visioconférence avec un terminal Polycom HDX6000 avec caméra et pieuvre audio, un écran 46", le tout sur un meuble mobile, et un abonnement Vaas 7 ports. L'ensemble a été abandonné dès la crise Covid.

Depuis 2020, la pratique de la webconférence est très développée à la Fédération depuis les premiers temps de la crise sanitaire. Elle possède ainsi **deux comptes zoom** répondant à l'organisation de réunions avec son réseau de 58 collectivités territoriales que sont les Parcs naturels régionaux.

Par ailleurs des usages quotidiens, en interne ou en petit groupe externe, se sont développés avec **Teams** car la Fédération dispose de comptes Office 365.

En complément des postes informatiques individuels, tous en Apple, un matériel de visio a été acheté pour certaines petites réunions : une caméra Jabra Panacast et une pieuvre audio.

La solution recherchée devra donc être intégralement nouvelle tout en tenant compte de ces usages.

## **L'aménagement des locaux.**

Les futurs locaux comprendront deux salles de réunion que nous souhaitons équiper pour la visioconférence.

- Une de volume réduit, pour des visioconférences de quelques personnes en présentiel. La Fédération utilisera alors son actuel matériel Jabra.
- Une de grand volume, c'est l'objet du présent appel d'offre. D'une superficie de 110 m2, de grande hauteur avec une verrière, dont l'usage peut évoluer entre salle de travail et salle plénière de réunion, retransmise ou non, voir en salle d'exposition temporaire. La jauge maximum de cette salle, en configuration de réunion physique est de 50 personnes.

## **Les attendus ergonomiques du système :**

- Facilité de connexion avec une interface de type tablette ou en direct sur un écran tactile
- Simplicité d'exploitation par le personnel de la Fédération
- Système intégrant de zoom et de Teams,
- Ecran de grande taille adapté au volume de la salle
- Enceintes intégrées à l'écran ou périphériques
- Une captation du son facile à installer du fait des multi usages de la salle
- Modularité

## **Le système proposé doit répondre aux fonctionnalités minimales suivantes :**

- terminal autonome ;
- camera haute définition, motorisée (orientation et zoom)
- microphone(s) adapté(s) à la taille de la salle ;
- par dalle tactile ou télécommande simplifiée ou directement sur l'écran de retransmission
- interface en français
- adaptation automatique aux variations de débit disponible sans coupure
- partage de documents ;
- au minimum une entrée permettant le branchement d'un ordinateur pour la diffusion de contenus

- sortie permettant de se connecter à un amplificateur sonore
- optimisation des coûts d'installation, d'exploitation et de maintenance du système - évolutivité du système
- connectivité wifi et bluetooth
- compatibilité avec les environnements PC et Apple.

### **Description de le prestation**

- faire une proposition argumentée des alternatives technologiques avec une préconisation de solution
- mettre en place la solution retenue par la FPNRF : achat des équipements, installation, paramétrage
- accompagner la FPNRF dans la prise en main de la solution : formation

### **Délais de réalisation**

Janvier 2023

### **Conditions de remise de l'offre**

#### **Délais : offre de prix à remettre avant le 5 octobre**

L'offre est à adresser par courriel à l'adresse suivante : [oandre@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:oandre@parcs-naturels-regionaux.fr)

L'offre devra comprendre :

- Les références de l'entreprise
- Une note de présentation de différentes solutions (chiffrées) et une recommandation du système à installer
- Un devis détaillé comprenant
  - Un conseil de solution
  - Le détail de chaque matériel préconisé avec les options détaillées (écran tactile, tablette de commande ou télécommande, options de sonorisation, etc.)
  - Le coût d'installation et de mise en service
  - Le délai de mise en service et de formation à son utilisation

Justificatifs de candidature à produire par le candidat pressenti attributaire avant notification du contrat ou de la commande :

- Attestation sur l'honneur relative aux interdictions et incapacités à soumissionner à un marché public (modèle en annexe 3-b) ;
- Attestations de régularité sociale et fiscale
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat. Cette liste précise pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Un seul attributaire du marché – groupements autorisés

### **Critères de sélection**

Les offres seront analysées selon les critères de sélection suivants :

- Compétence et moyens des candidats, adéquation au cahier des charges, précision des recommandations : 50%
- Prix : 50%.

Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, la Fédération pourra négocier avec les candidats ayant proposé une offre

**Contacts et renseignements**

Possibilité de visite préalable des lieux sur RDV auprès de Olivier André  
Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
Olivier ANDRÉ  
oandre@parcs-naturels-regionaux.fr